

NOMINATION DES AUDITEURS DES ÉTATS FINANCIERS DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2026

Conformément au paragraphe c de l'article 6.2 du règlement intérieur de la Chambre, les membres sont appelés, lors de l'assemblée générale annuelle, à désigner les auditeurs indépendants pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026.

Recommandation du conseil d'administration :

Lors de la séance du conseil d'administration du 24 mars dernier, le conseil a recommandé la nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeurs de la Chambre pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026.

La firme Raymond Chabot Grant Thornton agit à titre d'auditeurs pour les deux chambres fusionnées, et ce depuis 2021 pour la CSF et 2024 pour la ChAD. Il s'agira du 2^e mandat pour la Chambre de l'assurance de l'audit des états financiers annuels.

Raymond Chabot Grant Thornton est composé de professionnels comptables agréés et possède l'expertise requise pour réaliser l'audit des états financiers de l'organisation.

Raymond Chabot Grant Thornton a confirmé au conseil d'administration son indépendance à l'égard de la Chambre, conformément aux normes professionnelles applicables.

Conclusion

Les membres sont invités à voter en faveur de la résolution visant la nomination des auditeurs telle que présentée à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle.

RÉSOLUTION – NOMINATION DES AUDITEURS

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU unanimement de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeurs de la Chambre de l'assurance pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026 et d'autoriser le conseil d'administration à fixer la rémunération des auditeurs.